

Inscription à la crèche : comment ça marche ?



PRISE DE RENDEZ-VOUS

À partir du 6^{ème} mois de grossesse, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Guichet Unique de la CCAVM

03 86 46 54 73 / relais.petite.enfance@cc-avm.fr



RENCONTRE AVEC LA RESPONSABLE DU RELAIS

Constitution du dossier de pré-inscription



COMMISSION MENSUELLE

- Présentation des dossiers trois mois avant la date souhaitée d'accueil
- Attribution des places disponibles

J+5 : Décision de la commission transmise à la famille par courrier



INFORMATION À LA FAMILLE

Réponse négative de la commission

Vous avez 15 jours pour renouveler et/ou réajuster votre demande auprès du Guichet Unique pour un prochain passage en commission

OU

Réponse positive de la commission

Vous avez 15 jours pour contacter la directrice de la structure qui va accueillir votre enfant



PHASE D'INSCRIPTION AVEC LA DIRECTRICE

- Création du dossier administratif
- Programmation de la période d'adaptation